

MODÈLE DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ AU SOLEIL et MESURE DES PROGRÈS

Gracieuseté de l'Association canadienne de dermatologie

Politique de sécurité au soleil de *(nom de l'organisation)*

(Nom de l'organisation) est soucieuse d'assurer un milieu de travail sécuritaire pour ses travailleurs et travailleuses.

(Nom de l'organisation) a à cœur la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses. *(Nom de l'organisation)* reconnaît que l'exposition au rayonnement ultraviolet (UV) du soleil peut avoir des effets dommageables pour ses travailleurs et travailleuses en plein air.

En instituant cette politique, nous comptons entreprendre une démarche globale de protection contre le rayonnement ultraviolet du soleil. Au moyen de la présente politique, nous nous proposons :

- de réduire l'exposition aux rayons UV,
- d'améliorer la protection contre le soleil durant les périodes d'exposition inévitables.

À l'appui de cet objectif, nous nous engageons à adopter les stratégies suivantes :

- Permettre la rotation des travailleurs et travailleuses entre les sites ou les emplacements de travail afin qu'ils ne soient pas tous exposés au soleil durant les heures auxquelles les rayons UV atteignent la plus forte intensité – entre 11 h et 16 h.
- Fournir gratuitement à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses en plein air un écran solaire à large spectre de FPS 30 et du baume à lèvres, entre avril et septembre.
- Dans la mesure du possible, programmer le travail d'extérieur en dehors de la période la plus ensoleillée, soit entre midi et 14 h.
- Ériger des structures d'ombrage à tous les emplacements aménagés pour les pauses café et le repas du midi.
- Promouvoir la sécurité au soleil en assurant une formation à tous les échelons de l'organisation et au moment de l'orientation des nouveaux travailleurs et du personnel saisonnier.

MESURE DES PROGRÈS ACCOMPLIS

Utilisez un tableau comme celui-ci pour vous aider à suivre les progrès dans les principaux secteurs.

Progrès accomplis – Initiative de sécurité au soleil pour les travailleurs et travailleuses en plein air

Outils	Progrès	Mise en œuvre	Commentaires	Idées et changements prévus pour l'année suivante
Politique de sécurité au soleil				
Programme d'éducation des employés aux rayons UV				
Réduire l'exposition aux UV				
Procurer de l'ombre				
Vêtements protecteurs et couvre-chefs				
Fourniture et emploi de l'écran solaire				

Évaluation

Évaluez le comportement des travailleurs et travailleuses avant et après l'instauration des changements visant la protection solaire.

Une période de trois mois devrait s'écouler entre l'instauration des mesures de protection solaire et leur évaluation. L'évaluation de l'efficacité du programme doit être continue et effectuée à intervalles trimestriels.

Tenez à jour le tableau **Progrès accomplis – Initiative de sécurité au soleil pour les travailleurs et travailleuses en plein air** en y inscrivant les plus récents renseignements au fur et à mesure. Cela aidera à définir les futures orientations. Réunissez votre Comité de sécurité au soleil périodiquement et partagez les conclusions avec les membres.